

**COMPTE- RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHAMPAGNAC LA PRUNE**

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2013 A 20H30**

Nombre de conseillers : L 'an deux mil treize, le vendredi vingt-sept septembre, à vingt heures trente,  
En exercice : 11 le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué,  
Présents : 9 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire,  
Votants : 11 sous la présidence de Monsieur Jacquy SENUT, Maire.

*Date de convocation :* Présents : Jacquy SENUT, Antony GOUTTENEGRE, Sylvie MONS,  
17 Septembre 2013 Michel DUBOIS, Annie BERNARD, Jean-Paul CHATAUR,  
Henri LIDOVE, Guy MAS, Bruno BRINDEL.

Absent : Thierry ESPARGILIERE, procuration donnée à Michel DUBOIS  
Sandra FAUCHER, procuration donnée à Jacquy SENUT

Secrétaire de séance : Annie BERNARD

**OBJET: Choix de l'organisme bancaire : Emprunt investissement 2013**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation d'un emprunt, prévu au Budget Principal, d'un montant de 50 000€, pour contribuer au financement de l'investissement 2013.

Après étude des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter un emprunt auprès de la banque « Crédit Agricole Centre France », au taux fixe de 3.50% pour une durée de 10 ans.

**OBJET: Mise en réserve foncière : achat terrain au Bourg (Propriété DUMAS, AI N° 261)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition du terrain DUMAS au Bourg, peut être subventionnée par le Conseil Général, au titre de réserves foncières, si la commune s'engage à conserver ce terrain en réserve pendant au moins 5 ans avant d'y concevoir un équipement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Général pour constitution de réserves foncières, 15% du montant d'achat.

**OBJET: Projet de Centrale éolienne sur le territoire de Champagnac La Prune et Saint Paul**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'un parc éolien sur le territoire de la Commune proposé par la société Phoebus Energy, consistant en l'implantation de 7 éoliennes dont 5 sur la Commune de Champagnac La Prune. Dans un premier temps, la démarche repose sur des études de faisabilité avec notamment l'analyse du potentiel « vent » via l'installation d'un mât de mesures. Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que les frais afférents aux études et conception du projet sont intégralement pris en charge par la Société Phoebus Energy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable « de principe » sur le projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de la Commune, au profit exclusif de la société Phoebus Energy, sous réserve des accords des propriétaires fonciers, des accords administratifs réglementaires et de la faisabilité technique du projet et précise que la commune devra être informée de l'avancement et implications matérielles et techniques du projet.

*Résultat du vote : POUR : 10, CONTRE : /, ABSTENTION : 1 (CHATAUR Jean-Paul)*

**OBJET: Subvention exceptionnelle à l'ANACR du Plateau des Etangs pour l'organisation du Congrès National 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention qu'il fixe à 50€ au titre de l'année 2013, à titre exceptionnel pour l'organisation du Congrès National en 2014.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux Voirie 2013** : Les travaux de réfection des voies communales du Lotissement, du Liac, des Vergnes et du Chemin Rural du Cimetière se sont terminés. Le montant total des travaux s'élève à **30 142.20€ HT, 36 050.07€ TTC**
- **Aménagement du Bourg** : Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un avant projet, réalisé par le Conseil Général, relatif à l'aménagement du Bourg, avec l'aménagement de la place de l'église dans sa globalité (voie communale devant l'église jusqu'au portail du château et l'aménagement de la Route Départementale N° 131 entre la Mairie et La Poste.

A CHAMPAGNAC LA PRUNE,  
Le 27 Septembre 2013,  
Le Maire, Jacquy SENUT